

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 18 février 2009.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M<sup>me</sup> Nicole Robert, préfet  
M. Donald Lachance, Ascot Corner  
M. Marc-Jacques Gosselin, Bury  
M. Jean-René Ré, Chartierville  
M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton  
M. Claude Corriveau, Dudswell  
M. Jacquelin Campagna, East Angus  
M. Normand Côté, Hampden  
M. Claude Lecomte, Newport  
M. Jacques Blais, La Patrie  
M<sup>me</sup> Céline Gagné, Lingwick  
M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton  
M<sup>me</sup> Solange Bouffard, Scotstown  
M. Jean-Claude Dumas, Weedon  
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, Directeur général de la MRC et du CLD et secrétaire-trésorier de la MRC  
Mme Chantal Bellavance, secrétaire administrative

3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4285**

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant en avançant les points 7) Construction du Lieu d'enfouissement technique (LET) et le point 8) Évaluation. Ajouter les points 7.3 industries et 16.4 Certificats de conformités.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Présence du public dans la salle
- 5/ Adoption du procès-verbal
  - 5.1 21 janvier 2009
  - 5.2 Suivis :
    - 5.2.1 Projet Sentinelle
    - 5.2.2 Priorités locales 2009-2010 PARL
- 6/ Rapport financier
  - 6.1 Adoption des comptes
  - 6.2 Règlement de QP partie 5 – 298-09 (urbanisme/forêt)
  - 6.3 Tableau de quotes-parts modifiées et statistiques sur les municipalités
- 7/ Construction du Lieu d'enfouissement technique (LET)
  - 7.1 Dépôt du suivi mensuel des coûts
  - 7.2 Règlement numéro 302-09 : emprunt pour les immobilisations
- 8/ Évaluation
  - 8.1 Atelier sur les grandes superficies
  - 8.2 Poste à combler
- 9/ Projets spéciaux
  - 9.1 Transport collectif
    - 9.1.1 Projet de lien service hebdomadaire Lingwick-Sherbrooke

- 9.1.2 Demande de déboursement de la subvention du MTQ
- 9.2 Loisirs – Émilie Roy – Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François
  - 9.2.1 Attentes signifiées des élus
  - 9.2.2 Plan d'action 2009
  - 9.2.3 Représentant sur le comité
- 10/ Barrage hydro-électrique - East Angus
- 11/ Réforme de fonctionnement des instances de gouvernance
- 12/ Présence du public dans la salle
- 13/ Réunions du comité administratif
  - 13.1 14 janvier 2009
- 14/ Dépôt des rapports du préfet, préfet suppléant et des membres du CA
- 15/ Correspondance
- 16/ Questions diverses
  - 16.1 Salaire du préfet à compter de novembre 2009
  - 16.2 Convocation par internet
  - 16.3 Table estrienne de concertation interordres en éducation
- 17/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Présence du public dans la salle

Aucun point.

7/ Construction du Lieu d'enfouissement technique (LET)

7.1 - Dépôt du suivi mensuel des coûts

Claude Brochu dépose le tableau des coûts reliés au Lieu d'enfouissement technique au 18 février 2009 et explique les montants contenus dans ce tableau qui incluent l'ensemble des dépenses des années passées.

Le conseil aimerait qu'une colonne budget soit ajoutée afin de mieux comparer les dépenses réelles avec le budget.

7.2 - Règlement numéro 302-09 : emprunt pour les immobilisations

Claude Brochu explique le règlement.

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4286**

**REGLEMENT 302-09 – MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DIT UN EMPRUNT POUR  
TRANSFORMER LE LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE  
(LES) EN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a instauré de nouvelles normes pour les sites d'enfouissement et que les matières résiduelles doivent être enfouies dans des sites répondants à ces normes, donc au statut de lieu d'enfouissement techniques (LET);

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-François a compétence pour l'exploitation d'un lieu d'entreposage ou d'élimination de déchets solides pour les municipalités suivantes : Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Martinville, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Saint-Malo, Scotstown, Weedon et Westbury;

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-François a décidé de transformer son lieu d'enfouissement sanitaire (LES) en lieu d'enfouissement technique (LET);

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres publiques pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation de la demande d'autorisation, des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier concernant la construction du LET du Haut-Saint-François, la MRC a octroyé le contrat au consortium formé des entreprises Consultants EnviroConseil inc., et de Roche Ltée au montant de 273,721.88 \$ taxes incluses.

**ATTENDU QUE** suite à demande de certification au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la firme Consultants EnviroConseil inc., a estimé les travaux à effectuer à 8,014,292.06 \$ taxes incluses.

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux projetés;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par Martin Mailhot, conseiller de la MRC, lors de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2009;

**A CES CAUSES**, sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Marc-Jacques Gosselin,

**IL EST RÉSOLU:**

Que le règlement numéro 302-09 soit adopté et qu'il est décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil de la MRC du Haut-Saint-François décrète qu'il est autorisé à dépenser une somme de 7,920,882.00 \$ pour les travaux relatifs à la transformation du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) en lieu d'enfouissement technique, tel que détaillé dans l'estimé préliminaire de la firme Consultants EnviroConseil inc., et de Roche Ltée.

**ARTICLE 3**

Le conseil décrète une dépenses n'excédant pas sept millions neuf cent vingt mille huit cent quatre-vingt-deux dollars (7,920,882.00 \$) pour :

**Consultants Enviroconseil inc**

Montant		242 500.00 \$
Taxes nettes	7.875%	19 096.88 \$
<b>Total</b>		<b>261 596.88 \$</b>

**Aménagement des ouvrages connexes aux cellules (Selon estimé de F.Bergeron)**

Ouvrages connexes aux cellules		31 500.00 \$
Ouvrages connexes au Let		540 000.00 \$
Station de traitement du lixiviat du LET		2 700 100.00 \$
Sous total		3 271 600.00 \$
Imprévus 10%		327 160.00 \$
Sous total		3 598 760.00 \$
Taxes nettes	7.875%	283 402.35 \$
<b>Total</b>		<b>3 882 162.35 \$</b>

**Aménagement de la zone d'enfouissement (Selon estimé de F. Bergeron)**

Travaux préparatoires		469 275.00 \$
Barrière imperméable		1 949 250.00 \$
Réseau de collecte du lixiviat		464 280.00 \$
Ouvrages connexes aux cellules		300 275.00 \$
Sous total		3 183 080.00 \$
Imprévus 10%		318 308.00 \$
Sous total		3 501 388.00 \$
Taxes nettes	7.875%	275 734.31 \$
		<b>3 777 122.31 \$</b>

**Grand Total 7 920 881.54 \$**

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la MRC du Haut-Saint-François décrète un emprunt pour une période de quinze (15) ans, de 4,143,760 \$ et de cinq (5) ans pour un montant de 3,777,122.00 \$.

**ARTICLE 4**

Le conseil approprié à l'avance le montant de toute subvention qu'il réserve en rapport avec ce règlement.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury, une taxe suffisante (quote-part) en proportion du tonnage métrique de déchets de chacune des municipalités, conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le tout suivant l'entente intermunicipale de gestion des déchets solides.

Dans le même but, le conseil affecte annuellement la quote-part facturée aux municipalités de Martinville et de Saint-Malo, en vertu de la même entente intermunicipale de gestion de déchets solides.

## **ARTICLE 6**

Cependant, au lieu de prélever la taxe annuelle prévue à l'article prescrit, le conseil pourra affecter annuellement une partie des revenus du site d'enfouissement.

## **ARTICLE 7**

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

### 7.3 Appel d'offres LET – Plus bas soumissionnaire ou égal

#### **RÉSOLUTION N° 2009-02-4287**

**ATTENDU QUE** la MRC est en appel d'offres concernant la construction du lieu d'enfouissement technique;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions se fera le 20 février à compter de 11h;

**ATTENDU QU'**une décision doit être prise à l'effet de donner le contrat au plus bas soumissionnaire conforme rapidement;

#### **À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de donner le mandat au comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François d'accepter la soumission relevant de l'appel d'offres du LET la plus basse ou égale au montant de 3,777.122.31 \$ et ce, au plus bas soumissionnaire conforme.

**ADOPTÉE**

### 7.4 - Industries

Claude Lecomte aimerait être avisé lorsque de nouvelles industries voudront s'installer dans le parc environnemental. Marc-Jacques Gosselin explique alors aux membres que certaines industries veulent garder leur anonymat et ne désire pas que ce soit public.

### 8/ Atelier sur les grandes superficies

Claude Brochu fait état des grandes superficies sur le territoire de la MRC, soit de 1000 hectares et plus. 8 municipalités sur 14 sont touchées.

#### **RÉSOLUTION N° 2009-02-4288**

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée de Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** que le conseil accorde jusqu'à la fin mai 2009 au service d'évaluation pour vérifier les nouvelles transactions et la méthode générale d'évaluation pour les grandes superficies.

**ADOPTÉE**

8.1 Poste à combler - Inspecteur

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4289**

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** de procéder à l'embauche d'un inspecteur et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. Un montant de 17 701.92 \$ est déjà prévu au budget 2009 pour les 36 dernières semaines de l'année.

**ADOPTÉE**

8.2 Poste à combler – Technicien en cartographie

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4290**

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** de procéder à l'embauche d'un cartographe et ce, dès maintenant. Un montant annuel de 33 276.05 \$ est déjà prévu au budget 2009.

**ADOPTÉE**

8.3 Achat de logiciels informatiques

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4291**

**ATTENDU QUE** la réforme cadastrale en cours dans le Haut-Saint-François entraînera des changements importants au niveau de l'historique des données;

**ATTENDU QUE** l'intervention de la MRC pour la rénovation cadastrale découlant de cette réforme ne peut être traitée avec les outils actuels;

**ATTENDU QUE** les outils informatiques pour la production de cartes pour l'ensemble des services que possède la MRC sont actuellement dépassés et non efficaces;

**ATTENDU QUE** la MRC met en place son nouveau département de cartographie et que des employés qui ont quitté récemment seront remplacés par une nouvelle ressource;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle ressource pourra être formée en cohérence avec l'acquisition des nouveaux outils informatiques;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Azimut offre à un prix compétitif les deux outils informatiques et que cette entreprise possède une expérience reconnue dans plusieurs MRC au Québec;

**ATTENDU QUE** cette entreprise accepte de répartir le coût d'acquisition sur trois ans, en lien avec nos réels besoins liés à la réforme cadastrale;

**ATTENDU QUE** le budget d'immobilisation 2009 de la MRC est suffisant pour assumer la partie de la dépense attribuable à cette année;

**ATTENDU QUE** les autres frais afférents pour l'année 2009 sont prévu également dans le budget, soit la formation, le transfert des données, le soutien technique et l'entretien;

## **À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'acheter pour une somme maximale de 20050 \$ répartis pour les années 2009, 2010 et 2011, soit 6 000 \$, 6 530 \$ et 7 520 \$ l'outil informatique « application de gestion du cadastre et de la matrice graphique numérique en territoire rénové et non rénové »

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 2009-02-4292**

**ATTENDU QUE** la réforme cadastrale en cours dans le Haut-Saint-François entraînera des changements importants au niveau de l'historique des données;

**ATTENDU QUE** l'intervention de la MRC pour la rénovation cadastrale découlant de cette réforme ne peut être traitée avec les outils actuels;

**ATTENDU QUE** les outils informatiques pour la production de cartes pour l'ensemble des services que possède la MRC sont actuellement dépassés et non efficaces;

**ATTENDU QUE** la MRC met en place son nouveau département de cartographie et que des employés qui ont quitté récemment seront remplacés par une nouvelle ressource;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle ressource pourra être formée en cohérence avec l'acquisition des nouveaux outils informatiques;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Azimut offre à un prix compétitif les deux outils informatiques et que cette entreprise possède une expérience reconnue dans plusieurs MRC au Québec;

**ATTENDU QUE** cette entreprise accepte de répartir le coût d'acquisition sur trois ans, en lien avec nos réels besoins liés à la réforme cadastrale;

**ATTENDU QUE** le budget d'immobilisation 2009 de la MRC est suffisant pour assumer la partie de la dépense attribuable à cette année;

**ATTENDU QUE** les autres frais afférents pour l'année 2009 sont prévu également dans le budget, soit la formation, le transfert des données, le soutien technique et l'entretien;

## **À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'acheter pour une somme maximale de 12 200 \$ répartis pour les années 2009, 2010 et 2011, soit 3 835 \$, 4 780 \$ et 3 585 \$ l'outil informatique « application de gestion du cadastre rénové »

**ADOPTÉE**

Tous les efforts nécessaires seront faits et la MRC verra à négocier afin que les municipalités aient accès à ces outils sans qu'il y ait de frais.

5/ Adoption du procès-verbal

5.1 21 janvier 2009

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4293**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 2009 avec les corrections apportées.

**ADOPTÉE**

M. Lecomte réitère sa demande à l'effet que l'article 8 précise que le propriétaire, le locataire ou l'occupant fournisse la preuve qu'il a remédié à ces défauts dans les mêmes délais.

5.2 Suivis

5.2.1. Projet sentinelle

Nicole Robert mentionne que la MRC indiquera prochainement les choix retenus, à partir des réponses qu'elle a reçues.

5.2.2 Priorités locales 2009-2010 PARL

La MRC va tenir compte de la résolution reçue de la Municipalité de Lingwick; va reconduire les priorités de l'an passé et en déterminer d'autres à partir de l'information dont elle dispose. Le tout sera déposé au Comité de la sécurité publique.

6/ Rapport financier

6.1 Adoption des comptes

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4294**

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires :	Janvier 2009	47721.73 \$
Comptes à payer :	Janvier 2009	101980.64 \$

**ADOPTÉE**

Je, soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

6.2 Règlement n° 298-09 –Quote-part partie 5 (urbanisme - forêt

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4295**

**RÈGLEMENT N° 298-09**

Règlement numéro 298-09 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées à l'Urbanisme, Géomatique et Forêt (Partie 5).

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cette fin par Monsieur Patrice Dodier, conseiller de la MRC du Haut-Saint-François, à l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2008;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Normand Côté, IL EST RÉSOLU :

Qu'afin de couvrir les dépenses excédentaires aux autres revenus de la municipalité régionale, il est prélevé sur les municipalités desservies les montants correspondant aux services qu'elles reçoivent. Les quotes-parts ainsi déterminées seront perçues selon les modalités suivantes :

**ARTICLE 1-**

1.1 Pour les fins de la section du budget « Urbanisme, géomatique et forêt »

Les dépenses prévues à répartir s'élèvent à 166 535 \$. Un montant de 123 237 \$ sera réparti entre les municipalités participantes de l'entente intermunicipale d'urbanisme adoptée par le règlement n° 81-93.

Pour la partie « urbanisme », la cotisation sera de 300 \$ de base par municipalité plus le prorata de la population du décret en vigueur pour l'année 2009 sur le montant à payer de 86 327 \$. Pour la partie « forêt », la cotisation sera effectuée au prorata de la richesse foncière uniformisée sur le montant à payer de 36 910\$.

Les montants ainsi cotisés seront payables 50 % avant le 1<sup>er</sup> mars 2009 et 50 % avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les arrérages porteront intérêts à 12 % l'an à partir de la date d'échéance.

L'avis de quote-part devra être signifié aux municipalités participantes au moins 30 jours avant la date d'échéance.

1.2 De plus, les municipalités membres de l'entente seront facturées à un taux horaire de 29 \$/heure afin de répondre aux besoins spécifiques des municipalités. Le montant estimé s'élève à 37 368 \$.

Le montant facturé de 29 \$/heure est basé sur l'utilisation réelle et sera payable dans les 30 jours suivant la réception d'un état de compte. Les arrérages porteront intérêts à 12 % l'an à partir de la date d'échéance.

## **ARTICLE 2-**

Le présent règlement entre en force selon les modalités du Code municipal et est en vigueur pour l'exercice financier 2009.

**ADOPTÉE**

### 6.3 Adoption du tableau des quotes-parts modifiées et des statistiques sur les municipalités

#### **RÉSOLUTION N° 2009-02-4296**

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le tableau des quotes-parts modifiées et des statistiques sur les municipalités 2009.

**ADOPTÉE**

## 9/ Projets spéciaux

### 9.1. Transport collectif

#### 9.1.1 Projet de lien service hebdomadaire Lingwick-Sherbrooke

Mme Gagné sensibilise les membres au fait que le projet qu'elle compte mettre sur pied pour sa municipalité ne soit pas hypothéqué ou retardé par le fait que le minibus actuel fait l'objet d'une plainte de la part des droits de la personne. Selon elle, la contribution non utilisée du MTQ au service de transport devrait pouvoir servir à des projets d'expansion et non pas le réserver au cas où des dépenses seraient nécessaires au niveau du service actuel.

Les membres sont divisés sur la question. La décision est donc prise que la municipalité de Lingwick et celle de Bury poursuivent leur projet d'expansion et que le dossier soit remis à l'ordre du jour le mois prochain.

#### 9.1.2 Demande de déboursement de la subvention du MTQ

Le projet de résolution ci-après est déposé pour discussion et adoption.

#### **RÉSOLUTION N° 2009-02-4297**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par André Perron, il est proposé d'amender la résolution en y ajoutant au premier « attendu que » que le service dessert les municipalités de Ascot Corner, Westbury, East Angus et Cookshire-Eaton.

Claude Lecomte demande le vote.

	POPULATION	VOIES	R	POUR		CONTRE	
				POP	VOIES	POP	VOIES
ASCOT CORNER	2620	3	n	0	0	2620	3
BURY	1255	2	n	0	0	1255	2
CHARTIERVILLE	388	1	n	0	0	388	1
COOKSHIRE-EATON	5253	6	n	0	0	5253	6
DUDSWELL	1756	2	n	0	0	1756	2
EAST ANGUS	3435	4	n	0	0	3435	4
HAMPDEN	217	1	o	217	1	0	0
LA PATRIE	781	1	o	781	1	0	0
LINGWICK	468	1	o	468	1	0	0
NEWPORT	849	1	o	849	1	0	0
SCOTSTOWN	591	1	n	0	0	591	1
ST-ISIDORE	803	1	o	803	1	0	0
WEEDON	2804	3	n	0	0	2804	3
WESTBURY	961	1	n	0	0	961	1
<b>TOTAL</b>	<b>22181</b>	<b>28</b>		<b>3118</b>	<b>5</b>	<b>19063</b>	<b>23</b>
MAJORITÉ POPULATION		11092		MAJORITÉ			
MAJORITÉ DES VOTES		15		MAJORITÉ			

**REJETÉE**

### **RÉSOLUTION N° 2009-02-4298**

**ATTENDU QUE** la MRC a créé un service de transport en commun dont les opérations ont démarré en août 2008;

**ATTENDU QUE** ce service fonctionne très bien sous la coordination d'un comité de gestion formé des municipalités directement traversées, de la MRC et du gestionnaire « le carrefour jeunesse-emploi »;

**ATTENDU QUE** 5 500 passagers ont utilisés le service depuis sa création et que la popularité ne s'essouffle pas;

**ATTENDU QUE** les principaux objectifs visés par le projet se réalisent, soit la rétention des jeunes étudiants dans leur lieu de naissance pour une plus longue période de leur jeunesse, la construction d'un plus grand sentiment d'appartenance à notre région, l'accès aux services et aux emplois de Sherbrooke pour la population de la MRC et donc l'attractivité et la rétention de population;

**ATTENDU QUE** nous avons même dû ajouter un doubleur pour un des départs le matin afin de pouvoir satisfaire la demande;

**ATTENDU QUE** nous avons ajouté l'arrêt du Centre 24 juin, en plus du CEGEP de Sherbrooke aux quatre arrêts dans le Haut-Saint-François;

**ATTENDU QUE** les éléments logistiques tels les titres de transport ou les points de ventes mis en place répondent bien aux besoins de l'entreprise et des usagers;

**ATTENDU QUE** le budget 2008 a été respecté et que les états financiers non vérifiés démontrent un léger surplus de 2321.75 \$;

**ATTENDU QUE** ces états financiers, une fois vérifiés, seront déposés au Ministère des transports du Québec (MTQ);

**ATTENDU QUE** le budget 2009 annexé à la présente résolution démontre le respect des clauses du contrat d'aide financière au niveau de la mise de fonds du milieu, issue des usagers et des municipalités, ainsi que l'utilisation optimale de l'ensemble des revenus, incluant la subvention du MTQ;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** de demander au Ministère des transports du Québec de nous verser la subvention annuelle de 100 000 \$ pour le fonctionnement du transport en commun « le minibus du Haut-Saint-François »

**ADOPTÉE**

9.2 Loisirs – Emilie Roy – Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François

Madame Émilie Roy a déjà déposé son plan d'action et demande si les élus ont des questions à ce sujet.

9.2.1 Attentes signifiées des élus

Aucune demande de la part des élus.

9.2.2 Plan d'action 2009

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4299**

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** que le conseil de la MRC adopte le plan d'action 2009 du Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

9.2.3 Représentant à l'AGA

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4300**

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** que le conseil de la MRC délègue Mme Nicole Robert et Monsieur Normand Potvin à l'assemblée générale annuelle du Comité loisirs du Haut-Saint-François qui se tiendra le 17 mars, à compter de 19h.

**ADOPTÉE**

10/ Barrage hydro-électrique – East Angus

Un membre s'interroge à savoir quel est le rôle de la MRC concernant la mise en place d'un tel barrage. Il lui est répondu qu'une résolution a été faite par le conseil de la MRC au tout début du projet à l'effet qu'il ne voulait pas jouer de rôle dans ce dossier.

11/ Réforme de fonctionnement des instances de gouvernance

Mme Robert explique certains principes de fonctionnement. Les orientations relèvent du conseil de la MRC et l'action est déléguée au comité administratif. Afin de maximiser l'efficacité des rencontres, les ordres du jour seront préparés dans cet esprit. Parallèlement, l'utilisation de comité de travail pour approfondir les dossiers et prendre des décisions éclairées sera favorisée, dans la mesure où le dossier le permet. Ce fonctionnement assurera une bonne base à la démarche qui s'amorcera bientôt d'élaboration du plan quinquennal.

12/ Présence du public dans la salle

M. Serge Lemieux

M. Lemieux s'informe où en est rendu le dossier internet haute vitesse. M. Provost lui répond.

Internet haute vitesse

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4301**

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-François a acheminée une demande d'aide financière au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) le 22 octobre 2008;

**ATTENDU QUE** la MRC n'a reçu aucune réponse depuis cette date;

**ATTENDU QU'**un suivi téléphonique a été effectué à la fois au siège social et à la direction régionale du MAMROT et que nous avons eu comme réponse que notre dossier était à l'Étude;

**ATTENDU QUE** la MRC est partenaire d'un projet d'appel d'Intérêt, dirigé par la Conférence régionale des élus, avec les autres MRC de l'Estrie;

**ATTENDU QUE** cet appel d'intérêt n'a pas pour objectif de déployer conjointement dans les MRC partenaires mais plutôt d'aider à la rédaction des devis par MRC;

**ATTENDU QUE** cette démarche est en cours et sera complétée très bientôt;

**ATTENDU QUE** cette orientation fait en sorte que la faisabilité de l'alternative qui consistait à réaliser un déploiement conjointement avec les autres MRC de l'Estrie, évoquée dans la lettre du 22 octobre 2008, s'avère fortement douteuse dans les délais souhaités;

**ATTENDU QUE** cette orientation signifie donc que la MRC fera sans doute son projet de façon autonome, tel que déposé le 22 octobre;

**ATTENDU QUE** nous souhaitons recevoir une réponse du MAMROT afin de pouvoir procéder, sans délai, à l'étape suivante qui consiste à aller en soumission et déployer le service avant la fin de l'été 2009;

**ATTENDU QUE** malgré la non disponibilité des critères du programme d'aide du MAMROT, la MRC est prête à réunir une éventuelle contribution du milieu et / ou à établir un partenariat avec une entreprise compétente, reflétant ainsi notre volonté de démontrer de façon tangible notre rigueur et notre engagement pour la réalisation du projet;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François demande à la Ministre des affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de lui accorder l'aide financière demandée de 1 009 000 \$ le plus rapidement possible pour pouvoir ensuite aller en appel d'offres et effectuer toutes les étapes vers un déploiement du service Internet haute vitesse au coût optimal, avec la technologie la plus performante possible et au tarif aux usagers le plus bas, et ce avant la fin de l'été 2009

**ADOPTÉE**

13/ Réunions du comité administratif

13.1 14 janvier 2009

**RÉSOLUTION N° 2009-02-4302**

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de la réunion du comité administratif du 14 janvier 2009.

**ADOPTÉE**

14/ Rapport du préfet, des membres du CA et du comité de développement

Les rapports sont faits verbalement.

15/ Correspondance

Mise en filière

Sur la proposition de Normand Potvin, la correspondance est mise en filière.

M. Lecomte suggère que soit précisée sur la liste la date de début et de fin.

16/ Questions diverses

16.1 Salaire du préfet à compter de novembre 2009

Quelques membres du conseil aimeraient savoir ce qui se passera au niveau du salaire du préfet et ce, à compter du mois de novembre. Pour l'instant, rien n'a été décidé. Mme Céline Gagné demande à ce qu'un sondage soit fait auprès de MRC comparables, avec ou sans la formule du préfet élu au suffrage universel.

16.2 Convocation par internet

Il y a eu un sondage non concluant auprès des membres du conseil afin de savoir si les membres désirent recevoir la convocation des maires par internet ou par courrier. Nous poursuivrons par courrier.

16.3 Table estrienne de concertation interordres en éducation

Mme Robert mentionne que des représentants de la Table estrienne de concertation interordres en éducation souhaitent venir nous faire une présentation sur leur mandat aux élus en mars ou avril prochain. Le document est déposé et la décision sera prise à la prochaine rencontre.

16.4 Certificats de conformité

M. Potvin déplore le fait qu'étant donné le roulement de personnel en aménagement il y a des retards dans l'adoption des certificats de conformité.

17/ Levée de l'assemblée

Normand Potvin propose la levée de la séance à 10 h 46.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Nicole Robert  
préfet